

SARL CABINET PAILLET EXPERTISE

24 Rue Victor Grignard – Pôle République 2 - 86 000 Poitiers – Tel : 05 49 62 86 62

Fax : 05 49 62 86 66

paillet-expertise@paillet-expertise.com

Société inscrite auprès de la Cour d'Appel de Poitiers

N° SIREN : 403 501 356 RCS POITIERS

ASSOCIATION L'ARANTELE

Le Clos des Roches

Allée des Sapins

86340 - LES ROCHES PREMARIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux membres de l'association,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ARANTELLE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Tel que décrit dans l'annexe aux paragraphes "Evaluation des créances et des dettes" et "Dépréciation des créances", les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A POITIERS, le 30 Avril 2020

Le commissaire aux comptes
SARL CABINET PAILLET EXPERTISE


Stéphane MELIN
Commissaire aux Comptes - Associé



A N N E X E S

- **BILAN**
- **COMPTE DE RESULTAT**
- **ANNEXE**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 010	1 011	0	0		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	258 068	219 324	38 745	32 039	6 706	20.93
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	12 137		12 137	12 080	57	0.47
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		271 215	220 334	50 881	44 119	6 763	15.33
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 229		5 229	5 259	29	0.56
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	16 232	1 657	14 575	24 409	9 834	40.29
	Autres créances	94 228		94 228	76 672	17 556	22.90
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	75 327		75 327	99 823	24 496	24.54
	Charges constatées d'avance (3)	9 332		9 332	3 046	6 286	206.41
	Total III	200 348	1 657	198 690	209 208	10 518	5.03
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	471 563	221 991	249 572	253 327	3 755	1.48

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	52 183	52 183		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	15 812	4 467	11 345	253.97
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	21 241	11 345	9 896	87.23
	Autres fonds associatifs				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	125 581	122 581	3 000	2.45
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	140 711	158 952	18 241	11.48
	Comptes de liaison				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	37 177	28 322	8 855	31.27
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
DETTES (1)	Total III	37 177	28 322	8 855	31.27
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		1 152	1 152	100.00
	Emprunts et dettes financières divers	30	180	150	83.33
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 942	14 080	12 862	91.35
	Dettes fiscales et sociales	37 387	40 231	2 844	7.07
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 462	190	1 272	669.45
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	5 863	10 220	4 357	42.63
	Total IV	71 684	66 053	5 631	8.53
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		249 572	253 327	3 755	1.48

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

65 821

55 833



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	234 725		247 390		12 665	5.12
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	328 754		331 011		2 257	0.68
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	13 124		6 781		6 343	93.55
Collectes						
Cotisations	8 076		7 193		883	12.28
Autres produits	2		2		1	34.59
Total I	584 681		592 376		7 695	1.30
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	51 003		56 411		5 408	9.59
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	149 841		150 448		607	0.40
Impôts, taxes et versements assimilés	5 318		5 185		133	2.57
Salaires et traitements	283 602		276 270		7 332	2.65
Charges sociales	76 816		87 220		10 404	11.93
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	19 861		17 667		2 194	12.42
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 411		488		923	189.41
Pour risques et charges : dotations aux provisions	8 855		1 498		7 357	491.12
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	5 413		6 783		1 370	20.20
Total II	602 120		601 970		150	0.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	17 439		9 593		7 845	81.78
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	500		500			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	1 250		1 250			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		392		285	107	37.48
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		392		285	107	37.48
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		392		285	107	37.48
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		17 796		10 558	7 238	68.56
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 281		1 474	193	13.08
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		1 281		1 474	193	13.08
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 726		2 261	2 466	109.06
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		4 726		2 261	2 466	109.06
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		3 445		787	2 658	337.81
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		586 855		594 135	7 281	1.23
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		608 096		605 480	2 616	0.43
Solde intermédiaire		21 241		11 345	9 896	87.23
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		21 241		11 345	9 896	87.23



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	252	701	240	816	11 884	4.94
Bénévolat						
TOTAL	252	701	240	816	11 884	4.94
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	252	701	240	816	11 884	4.94
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	252	701	240	816	11 884	4.94



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Rémunération des plus hauts cadres dirigeants :

Conformément à la Loi 2006-586 du 23 Mai 2006, la rémunération des plus hauts cadres dirigeants s'élève à 39 096€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 011		
Matériel de transport	87 705		3 364
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	75 663		19 554
Emballages récupérables et divers	78 748		3 650
TOTAL	242 115		26 567
Autres participations	12 080		57
TOTAL	12 080		57
TOTAL GENERAL	255 206		26 624

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 011	1 011
Matériel de transport		10 614	80 454	80 454
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			95 216	95 216
Emballages récupérables et divers			82 398	82 398
TOTAL		10 614	258 068	258 068
Autres participations			12 137	12 137
TOTAL			12 137	12 137
TOTAL GENERAL		10 614	271 216	271 216

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 011			1 011
Matériel de transport	76 808	9 061	10 614	75 255
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	64 031	6 392		70 423
Emballages récupérables et divers	69 237	4 409		73 646
TOTAL	210 076	19 862	10 614	219 324
TOTAL GENERAL	211 087	19 862	10 614	220 335

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	9 061				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 392				
Emballages récupérables et divers	4 409				
TOTAL	19 862				
TOTAL GENERAL	19 862				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	52 183				52 183
Réserves :					
Report à nouveau	4 467	11 345		0	15 812
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 345	11 345		21 241	21 241
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	122 581		3 000		125 581
Provisions réglementées					
TOTAL I	158 952		3 000	21 241	140 711

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	28 322	8 855			37 177
TOTAL	28 322	8 855			37 177

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	488	1 411	241		1 657
TOTAL	488	1 411	241		1 657
TOTAL GENERAL	28 810	10 266	241		38 834
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 266	241		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	16 232	16 232	
Divers état et autres collectivités publiques	83 721	83 721	
Débiteurs divers	10 507	10 507	
Charges constatées d'avance	9 332	9 332	
TOTAL	119 792	119 792	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	30	30		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 942	26 942		
Personnel et comptes rattachés	15 274	15 274		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 751	21 751		
Autres impôts taxes et assimilés	362	362		
Autres dettes	1 462	1 462		
Produits constatés d'avance	5 863	5 863		
TOTAL	71 684	71 684		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 2 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel d'activité	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de spectacle	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	5 469
Autres créances	94 163
Total	99 632

Détail des produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir :	
- Mise à disposition Scooter Novembre et Décembre 19	32
- Formation Savoir Lecture 19 - Maririe Marçay	2 552
- Cie sans Titre - Participation Festival Auberge Grand Rou	176
- Mairie Marçay - NAP du 08/11 au 13/12/19	330
- Vallée du clain - Coréalisation spectacle Décembre 19	2 304
- Theatre Arscene - Prêt de praticables Décembre 19	75
Subventions à recevoir :	
- Aide Agefiph 4eme trimestre 19	981
- Association des parents d'élèves Clas primaire 2019	400
- CAF PS Famille Solde 19	6 794
- CAF Animation Globale Solde 19	20 898
- CAF ALSH solde 19	9 962
- CAF CLAS 2019/2020	1 235
- CAF Accueil Enfant Handicapé 19	121
- Communauté Communes CEJ 19	18 747
- Région Nouvelle Aquitaine Aide Solidarité Solde 19	996
- Smarves Aide Poste Animateur 4e trimestre 19	4 841
- Villedieu du Clain - CEJ 18	18 747
Produits à recevoir :	
- Arts graphiques	209
- Théâtre enfants	101
- Gymnastique douce et equilibre	115
- Cirque	126
- BCJ, APN et BillAr	290
- Uniformation	9 600
Total	99 632

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 398
Dettes fiscales et sociales	25 134
Total	38 531



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues :	
- Régies Vacances de Noel	774
- Ateliers diététiques 2019	400
- EPGV Cours Gym Septembre à Décembre 19	2 030
- Produits entretien Décembre 19 - La Villedieu	94
- Central copies Septembre à Décembre 19	1 099
- Honoraires Expert Comptable 19	3 720
- Honoraires CAC 19	2 940
- Chèques cadeaux salariés solde 19	1 450
- La poste consommations Décembre 19	50
- Formation CEMEA Décembre 19	840
Dettes fiscales et sociales :	
- Provision pour congés payés	15 274
- Charges sur congés payés	4 582
- Uniformation 2019	5 278
Total	38 531

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 332
Total	9 332
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	5 863
Total	5 863

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Matériel Activité Ruches Mai 20	385		
AVEM Location TPE du 01/01 au 26/03/20	116		
Orange Maintenance du 01/01 au 29/02/20	54		
EBP Paie Maintenance du 01/01 au 10/11/20	410		
MyGRR Nom Domaine du 01/01 au 25/11/20	59		
SMACL Assurances 2020	5 388		
Mutuelle de Poitiers du 01/01 au 04/04/20	1 204		
Abonnement Centre presse 01/01 au 09/04/20	66		
Abonnement Tissot 20	434		
Neopost Affranchisseuse 01/01 au 30/09/20	229		
Cotisation La Ligue Janv à Aout 20	947		
Sacem 01/01 au 31/05/20	40		
Total	9 332		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Conseil Général Outils Numériques 20	2 310		
Conseil Général Gym Equilibre 20	1 800		
Conseil Général Recettes et Astuces 20	1 200		
La Villedieu Coup de Pouce 20	553		
Total	5 863		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires sont évaluées pour :

- la mise à disposition des locaux par les Communes à 170 211€
- le bénévolat à 82 490€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 940€.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	1 182
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	28 999
45 à 54 ans	11 à 20 ans	3 020
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 968
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 008
Engagement total		37 177

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible : 1%
- taux d'inflation : 1%
- taux d'actualisation : 3.75%



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			37 177



ANNEXE FORMATION



RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT 2019		MONTANT 2018	
	EN €	%	EN €	%
I. RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS				
POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises				
Etat, collectivités locales, établissements publics	2 553 €		1 482 €	
Entreprises Via Fongecif, OMA, FAF				
Etablissements publics				
Particuliers				
SOUS TOTAL I	2 553	100,00%	1 482	100,00%
II. RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
Instances Européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales	10 773 €		7 856 €	
SOUS TOTAL II	10 773 €	100,00%	7 856 €	100,00%
III. AUTRES				
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
SOUS TOTAL III				
TOTAL DES RESSOURCES	13 326	100%	9 338	100%

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	2019		2018	
	EN EUROS	%	EN EUROS	%
Diplomantes (1)				
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale	13 326	100,00%	9 338	100,00%
TOTAL	13 326	100,00%	9 338	100,00%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branche, certificats d'entreprise, attestations.

Les montants retenus sont ceux formant le chiffre d'affaires.

CONVENTION DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

CONVENTION	MONTANT INITIAL	SUIVI EXECUTION		
		SOLDE DEBUT D'EXERCICE	UTILISATION ANNUELLE	SOLDE FIN D'EXERCICE
Néant				

